

Nemo SX - Passerelle Modbus RS485 /Modus TCP-IP

Référence : SXIIP



SOMMAIRE	PAGES
1. Description, utilisation	1
2. Gamme	1
3. Cotes d'encombrement	1
4. Mise en situation - Raccordement	1
5. Caractéristiques générales.....	3
6. Conformités et agréments.....	4

1. DESCRIPTION - UTILISATION

Passerelle Modbus RS485 /Modus TCP-IP : réalise la conversion Modbus RS485 / Modbus en TCP-IP permettant de connecter les dispositifs dans le tableau électrique au réseau Ethernet.

2. GAMME

Réf. SXIIP : Passerelle Modbus RS485 /Modus TCP-IP, 230 Va.c.

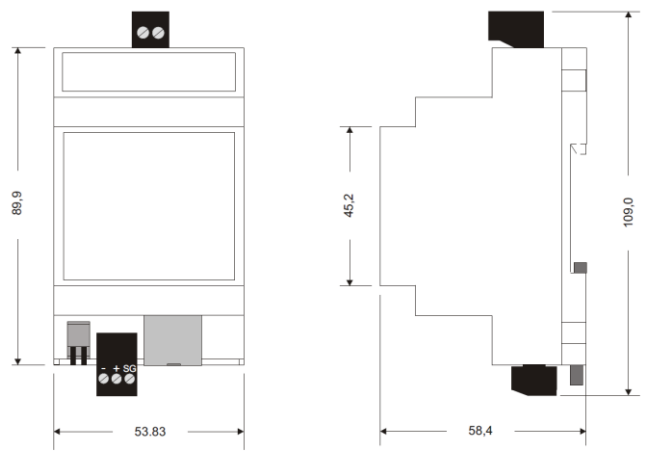
Largeur :

. 3 modules. 53,8 mm

Alimentation auxiliaire :

. 90 ÷ 260 ~ 50 / 60Hz

3. COTES D'ENCOMBREMENT



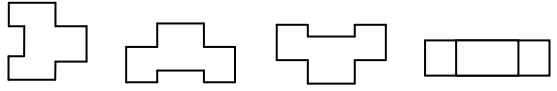
4. MISE EN SITUATION - RACCORDEMENT:

Fixation :

. Sur rail symétrique EN/IEC 60715 ou rail DIN 35

Positionnement de fonctionnement :

. Vertical Horizontal A l'envers Sur le côté



Bornes :

. profondeur : 8 mm.
 . longueur de dénudage : 8 mm

Tête de vis :

. Fendue.

Couple de serrage recommandé:

. Connecteur d'alimentation (partie haute du dispositif) :
 0,5 Nm
 . Connecteur RS485:
 0,25 Nm

Outils recommandés :

. Pour le connecteur d'alimentation : tournevis à lame de 3,5 mm.
 Pour le connecteur RS485 : tournevis à lame de 2,5 mm.
 . Pour l'accrochage : tournevis à lame (5,5 mm maxi)

4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT (suite)

Capacité des bornes :

. Câbles en cuivre.

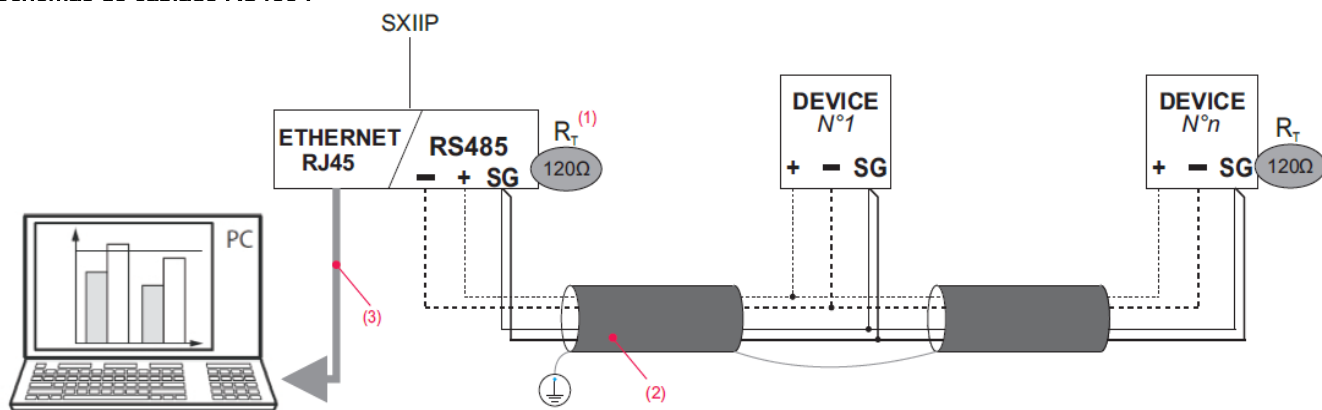
. Connecteur d'alimentation :

	Sans embout	Sans embout
Câble rigide	Max. 1x4 mm ²	-
Câble souple	Max. 1x2,5 mm ²	Max. 1x2,5 mm ²

.Connecteur RS485 :

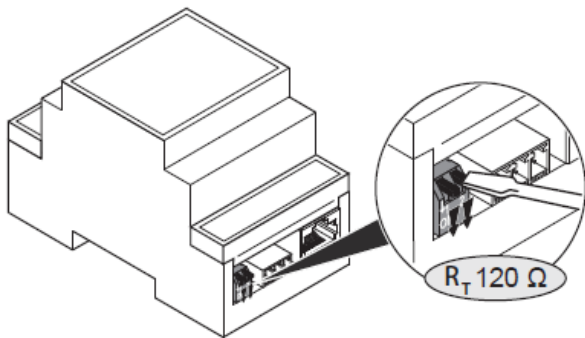
	Sans embout	Sans embout
Câble rigide	Max. 1x2,5 mm ²	-
Câble souple	Max. 1x1,5 mm ²	Max. 1x1,5 mm ²

Schémas de câblage RS485 :



(1) Résistance de terminaison intégrée

Insertion de la résistance de terminaison de 120 Ω (dans le cas où la passerelle est insérée aux extrémités du bus RS485).



(2) BELDEN 9842, BELDEN 3106A (ou équivalent) max. 1000 m

Cat. 6 (FTP/UTP) max. 50 m

(3) Ethernet: Cat. 6 (FTP/UTP)

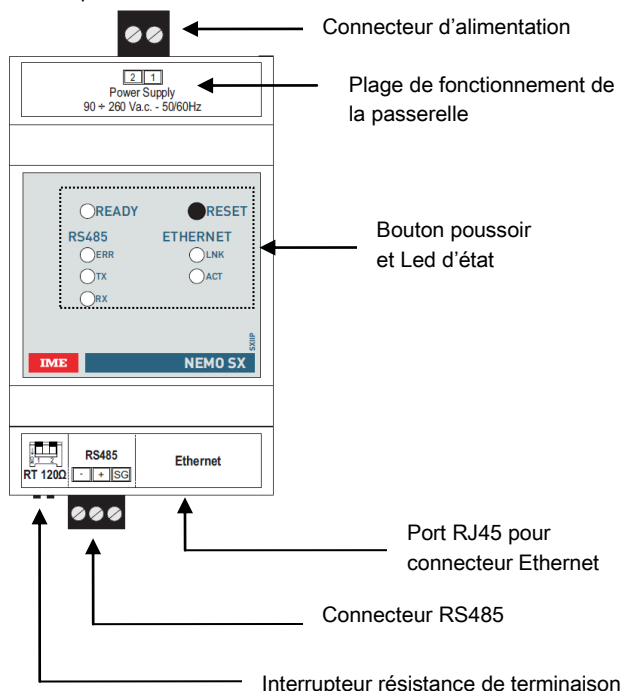
Nemo SX - Passerelle Modbus RS485 /Modus TCP-IP

Référence : SXIIP

5. CARACTERISTIQUES GENERALES

Marquage face avant :

. Par étiquettes adhésives :



Caractéristiques du port de communication RS485 :

- . Vitesse de transmission : 1200, 2400, 4800, 9600, 19200, 38400, 57600, 115200 bps
- . Parité : aucune, pair, impair
- . Bit d'arrêt : 1 ou 2
- . Séparation galvanique respect à l'alimentation auxiliaire
- . Standard RS485 3 fils, half-duplex (+, -, Masse du signal "SG").

Protocol Modbus® RTU ou ASCII

. Paramètres par défaut :

- modalité : RTU
- vitesse de transmission : 19200 bps
- parité : pair
- bit de stop: 1
- timeout RS485 : 1000 ms

Dispositifs connectables :

- . Max. 32 dispositifs Modbus

Configuration Ethernet par défaut :

- . Adresse IP : 192.168.1.100
- . Masque de sous-réseau : 255.255.255.0
- . Passerelle par défaut : 198.168.1.1

Accès aux pages Web :

- . L'accès aux pages web "Paramètres" et "Mise à jour" est sécurisé par "Nom d'utilisateur" et "Mot de passe"

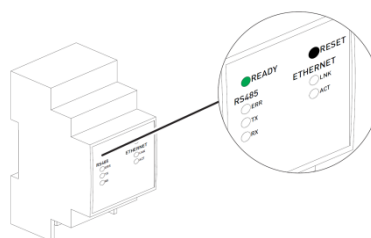
. Paramètres par défaut :

- Nom d'utilisateur : customer
- Mot de passe : 0000

5. CARACTERISTIQUES GENERALES (suite)

Signalisation par LED :

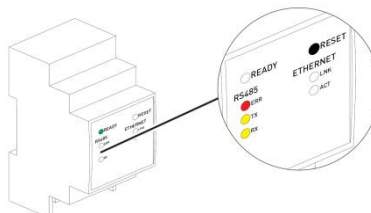
- . La passerelle est équipée de plusieurs LED de signalisation :
- . Led "READY":



- . Différents états & couleurs possibles :

Led	Etat	Signification
READY	"vert" Fixe	Appareil sous tension
	"rouge" Fixe	Réinitialisation en cours (<i>suite à une pression de plus de 10 secondes du bouton RESET</i>)

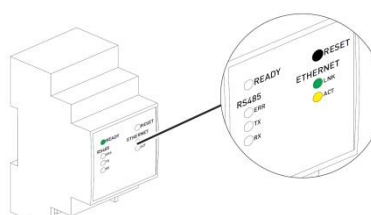
- . Led "ER", "TX", "RX":



- . Différents états & couleurs possibles :

Led	Etat	Signification
"ERR" (rouge)	Clignotante	Erreur de communication sur le bus RS485
"TX" (jaune)	Clignotante	Transmission des données côté RS485
"RX" (jaune)	Clignotante	Réception des données côté RS485

- . Led "LNK", "ACT":



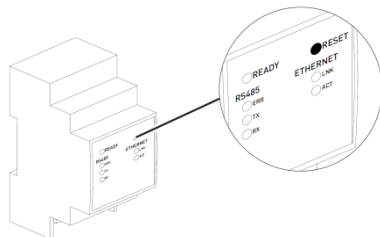
- . Différents états & couleurs possibles :

Led	Etat	Signification
"Link" (vert)	Fixe	Appareil connecté au réseau Ethernet
"Act" (jaune)	Clignotante	Réception / Transmission des données côté Ethernet

5. CARACTERISTIQUES GENERALES (suite)

Caractéristiques du bouton "RESET" :

- . Pression pendant au moins 10s :



Pousser pendant au moins 10s :

Remise à zéro de l'appareil avec la restauration de tous les paramètres par défaut

Température ambiante d'utilisation :

- . Min. = - 0 °C Max. = + 50 °C.

Température ambiante de stockage :

- . Min. = - 20 °C Max. = + 70 °C.

Matières plastiques :

- . Polycarbonate auto-extinguible.
- . Tenue à l'épreuve du fil incandescent à 960°C, selon la norme IEC/EN 60695-2-12

Degré ou classe de protection :

- . Protection des bornes contre les contacts directs : IP2X selon normes IEC 529 – EN 60529 et NF 20-010.
- . Indice de protection des bornes contre les solides et liquides (appareil câblé): IP 20 (IEC/EN 60529).
- . Indice de protection de la face avant contre les solides et liquides: IP 40 (IEC/EN 60529).
- . Classe II face avant plastronnée

Puissance absorbé :

- . 2,94 VA (12,8 mA à 230 Va.c.)

Poids moyen par appareil :

- . 0,11 kg.

Volume emballé :

- . 0,6 dm³.

6. CONFORMITES ET AGREMENTS

Conformité aux normes:

- . Conformité à la Directive européenne sur la compatibilité électromagnétique (EMC) n° 2014/30/UE
- . Conformité à la Directive basse tension n° 2014/35/UE.
- . Compatibilité électromagnétique :
 - tests d'émission selon EN 61000-6-1 / EN 61000-6-2
 - tests d'immunité selon EN 61000-6-3 / EN 61000-6-4
- . Sécurité électrique: EN50428 (HBES)

Respect de l'environnement – Réponse aux directives de l'Union Européenne :

- . Conformité à la directive 2011/65/UE dite « RoHS II » qui prévoit le bannissement de substances dangereuses telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les retardateurs de flammes bromés polybromobiphényles (PBB) et polybromodiphényléthers (PBDE).
- . Conformité aux directives 91/338/CEE du 18/06/91 et décret 94-647 du 27/07/04.
- . Conformité règlement REACH

Matières plastiques :

- . Matières plastiques sans halogène.
- . Marquage des pièces conforme à ISO 11469 et ISO 1043.

Emballages :

- . Conception et fabrication des emballages conformes au décret 98-638 du 20/07/98 et à la directive 94/62/CE